



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bruit

Question écrite n° 48797

Texte de la question

M. Laurent Dominati attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les retards constatés dans la publication des décrets prévus par l'article 6 de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et qui sont destinés à imposer une mise en conformité, voire une autorisation préalable pour des installations publiques ou privées générant des activités bruyantes, des troubles à l'environnement ou des dangers mentionnés à l'article premier de ce texte. En présence d'un tel retard, qui rend pratiquement inopérantes nombre de dispositions de la loi, parmi celles auxquelles sont le plus sensibles les habitants d'agglomérations exposées à diverses nuisances sonores, il lui demande s'il est envisagé d'accélérer l'élaboration de mesures réglementaires attendues depuis maintenant quatre ans.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Laurent](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48797

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1025